

Ville de
Saint-Sauveur



**Séance extraordinaire du conseil municipal
2 septembre 2020 à 18 h 30
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS

M. Jean Beaulieu, directeur général
M. Daniel Cantin, conseiller municipal
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Jacques Gariépy, maire
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
M. Yan Senneville, greffier adjoint

SONT ABSENTS

Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
M. Normand Leroux, conseiller municipal
Mme Véronique Martino, conseillère municipale

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Autorisation de paiement – Décompte progressif – Programme de réfection routière et mise aux normes
 - 2.2 Mandat à PFD Avocats - Expropriation d'un immeuble à des fins municipales
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-09-395

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unaniment résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 2 septembre 2020 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2020-09-396 2.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF – PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET MISE AUX NORMES

ATTENDU la recommandation de paiement relativement au Programme de réfection routière et mise aux normes de divers chemins (2020-GE-TR02);

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unaniment résolu :

DE procéder au paiement du décompte progressif #1, pour des travaux de réfection routière et de mise aux normes de divers chemins (2020-GE-TR02), soit un montant de 726 431,81 \$, taxes incluses, et que ce paiement soit effectué à même les règlements d'emprunt 478-2020 (emprunt parapluie - chemins Bélanger, Lac-Millette, Domaine-Pagé, Bel-Automne et Legault), 479-2019 (emprunt - chemin des Entreprises), 480-2019 (emprunt - chemins Doris et Lily) et, si requis, au futur règlement 478-2021 (emprunt parapluie).

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service des finances, des quittances requises.

2020-09-397 2.2 MANDAT À PFD AVOCATS - EXPROPRIATION D'UN IMMEUBLE À DES FINS MUNICIPALES

Résolution abrogée par la résolution 2020-09-415 le 21 septembre 2020

~~ATTENDU la volonté du conseil municipal de la Ville de procéder à la mise aux normes et à la construction de divers immeubles municipaux;~~

~~ATTENDU QUE la Ville désire procéder à l'expropriation d'un terrain sur le lot 5 263 074 du Cadastre du Québec;~~

~~Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unaniment résolu :~~

~~QUE le conseil municipal mandate la firme *PFD avocats* à entreprendre, pour et au nom de la Ville, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. G-19) et de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), le processus d'expropriation du lot 5 263 074 du Cadastre du Québec, tel que décrit et montré à la description technique et au plan préparés par Madame Mylène Pagé-Labelle, arpenteur-géomètre, en date du 25 juin 2020, sous la minute 313, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.~~

~~QUE le conseil municipal autorise la greffière et directrice des Services juridiques à requérir les services d'évaluateurs, d'arpenteur-géomètre ou d'autres professionnels lorsque nécessaire au dossier.~~

3 VARIA

2020-09-398 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 18 h 33.

Jacques Gariépy

Maire

Yan Senneville

Greffier adjoint